



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

**À TRANSMETTRE À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER
AVANT LE 8 JUILLET 2026
à 17H (au guichet) et à 20h (sur Internet)**

Informations relatives à l'émetteur

Nom de la société : LE SLIP FRANÇAIS
Mnémonique : ALLSF
Code ISIN : FR0014018Y10
Place de cotation : EURONEXT GROWTH® PARIS

Prix par action

14,80€

RENSEIGNEZ VOS INFORMATIONS

Prénom
Nom
Adresse
Code Postal
Ville
Téléphone
E-mail
Référence bancaire de votre compte titres :

COMPLÉTEZ, DATEZ ET SIGNEZ LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je souhaite souscrire par la présente _____ actions de la société Le Slip Français (en toutes lettres _____)
(Code ISIN : FR0014018Y10) dans le cadre de l'offre à prix ferme effectuée préalablement à l'admission des actions sur le marché Euronext Growth® Paris au prix de 14,80 € par action, soit un montant total de souscription de _____ €.

Fait à _____, le _____ Signature :

Les ordres de souscription seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- De 1 à 150 actions incluses, fraction d'ordres A1 (les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits) ;
- Au-delà de 150 actions, fraction d'ordres A2.

Il est rappelé (i) qu'un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre, (ii) cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier, (iii) le montant de chaque ordre ne pourra pas porter sur un nombre d'actions excédant 20% du nombre d'actions offertes dans l'offre à prix ferme et (iv) les conditions de révocabilité des ordres sont précisées dans la note d'opération.

Le Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est disponible sans frais auprès de la société LE SLIP FRANÇAIS (la « Société »), 6 rue de Paradis - 75010 Paris, sur le site Internet de la Société (<https://leslipenactions.fr>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés au chapitre 2 « Facteurs de risque » du Prospectus. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.